

HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - GLOBAL EMERGING MARKETS EQUITY

Le Conseiller en investissement examinera toutes les principales incidences négatives du SFDR afin d'évaluer la pertinence pour le compartiment. La Politique d'investissement responsable de HSBC définit l'approche adoptée pour identifier les principales incidences négatives en matière de durabilité et y répondre, ainsi que la manière dont HSBC considère les risques en matière de développement durable ESG, qui peuvent avoir un impact négatif sur les titres dans lesquels les compartiments investissent. HSBC fait appel à des fournisseurs de services de contrôle tiers pour identifier les sociétés et les gouvernements dont les antécédents en matière de gestion des risques ESG sont médiocres et où des risques potentiels importants sont identifiés. Les incidences sur le développement durable, y compris les principales incidences négatives pertinentes, identifiées par un examen préalable, sont un facteur clé dans le processus décisionnel en matière d'investissement et, à leur tour, cela justifie également les conseils donnés aux clients.

L'approche adoptée, comme indiqué ci-dessus, signifie, entre autres choses, que les points suivants sont examinés :

- l'engagement des entreprises à réduire les émissions de carbone, l'adoption de principes sains relatifs aux droits de l'homme et le traitement équitable des employés, la mise en œuvre de pratiques rigoureuses de gestion de la chaîne d'approvisionnement visant, entre autres choses, à réduire le travail des enfants et le travail forcé. HSBC accorde également une grande attention à la robustesse de la gouvernance d'entreprise et des structures politiques, notamment le niveau d'indépendance du conseil d'administration, le respect des droits des actionnaires, l'existence et la mise en œuvre de politiques rigoureuses de lutte contre la corruption et les actes de corruption, ainsi que les pistes d'audit ; et
- l'engagement des gouvernements à l'égard de la disponibilité et de la gestion des ressources (y compris les tendances démographiques, le capital humain, l'éducation et la santé), des technologies émergentes, des réglementations et politiques gouvernementales (y compris les changements climatiques, la lutte contre la corruption et les actes de corruption), de la stabilité politique et de la gouvernance.

Le compartiment fera la promotion des caractéristiques environnementales et sociales suivantes :

1. Le compartiment assure l'identification et l'analyse des facteurs environnementaux et sociaux d'une entreprise, y compris, mais sans s'y limiter, les risques physiques liés au changement climatique et à la gestion du capital humain.
2. Pratiques commerciales responsables conformément au Pacte mondial des Nations unies et aux principes de l'OCDE pour les entreprises.
3. Normes environnementales minimales en excluant les activités commerciales jugées nuisibles à l'environnement.
4. Prise en compte active des questions environnementales par l'engagement et le vote par procuration.
5. Analyse de la part de l'investissement dans les armes controversées.

Stratégie d'investissement et Proportion des investissements :

Le compartiment cherche à générer un rendement total à long terme en investissant dans un portefeuille d'actions des marchés émergents, tout en promouvant des caractéristiques ESG au sens de l'Article 8 du règlement SFDR. Dans des conditions de marché normales, le compartiment investit un minimum de 90 % de son actif net en actions et titres assimilables à des actions de

sociétés domiciliées, ayant leur siège ou exerçant la majeure partie de leurs activités dans des marchés émergents.

Les Références ESG sont propres à HSBC, font l'objet de recherches continues et peuvent évoluer au fil du temps à mesure que de nouveaux critères sont identifiés. Nonobstant les Activités exclues décrites ci-dessous, l'inclusion d'une société dans l'univers d'investissement du compartiment est à la discrétion du Conseiller en investissement. Les émetteurs qui ont amélioré leurs Références ESG peuvent être inclus lorsque leurs références sont encore limitées.

Le compartiment est géré activement et la stratégie d'investissement est mise en œuvre de manière continue.

Dans des conditions de marché normales, le compartiment investit un minimum de 90 % de son actif net en actions et titres assimilables à des actions de sociétés domiciliées, ayant leur siège ou exerçant la majeure partie de leurs activités dans des marchés émergents. Le compartiment pourra aussi investir dans des sociétés d'investissement immobilier cotées (« REIT ») fermées éligibles.

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une part minimale de 15 % d'investissements durables.

Méthodes :

HSBC utilise son propre processus d'investissement systématique propriétaire pour mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales promues par le compartiment sont respectées. HSBC utilisera les données fournies par un numéro ou des tiers. Toutes les données utilisées seront vérifiées par le service de recherche étendue de HSBC Asset Management.

La Politique d'investissement responsable de HSBC, notre Politique d'engagement et notre Plan de gouvernance sont disponibles sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc/Responsible-Investments/policies.